Image not found or type unknown

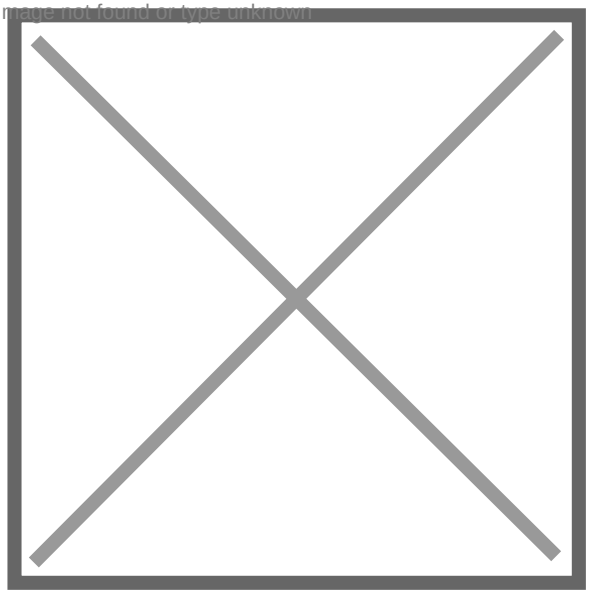

Délai de récupération du SDTC / délai de prescription Prud'hommes

Par **Christophe Wzd**, le **02/06/2019** à **11:41**

Bonjour,

Il y a 2 ans, j'avais trouvé un CDD de 3 mois, du 25 mai 2017 au 25 août 2017.

Début août 2017, mon employeur m'exhorte de laisser les clés et de partir, sans raison.

Je lui envoie un courrier recommandé lui rappelant que ce n'est pas légal et lui demandant de me réintégrer.

Il me réintègre au bout d'1 semaine.

Comme je demande à récupérer les heures qu'il m'a empêché de travailler, il m'exhorte à nouveau de partir sous le prétexte que je ne suis pas d'accord avec l'emploi du temps.

Mes mails et courriers recommandés resteront sans réponse et, fin août, il me laisse un message me demandant de le rappeler pour que l'on fixe un rendez-vous pour le solde de tout compte.

Pensant qu'il voulait que l'on se voit pour déterminer le contenu de ce SDTC, comme il l'avait déjà fait avec un autre collègue, je lui réponds par mail que je refuse tout échange avec lui qui ne laisse pas de trace écrite, que toute négociation devra se faire par mail interposé, tout en lui précisant ce que ce SDTC devrait normalement contenir (cet employeur ayant du mal à respecter la Loi et tendance à jouer avec les payes de ses employés). Mail qui restera sans réponse.

J'enverrai par la suite de nombreux mails lui demandant si je peux venir récupérer mon SDTC, qui resteront à leur tour sans réponse.

Entre temps, j'ai trouvé un autre emploi, et tout cela m'est sorti de la tête.

Aujourd'hui, presque 2 ans après les faits, je viens de me rappeler que je ne suis jamais allé chercher ce solde de tout compte, et que je dois toujours les traîner aux Prud'hommes. Existe-t-il un délai de récupération de SDTC ? Un délai de prescription pour un recours aux prud'hommes ?

En vous remerciant pour votre aide.

Par **Christophe Wzd**, le **03/06/2019** à **11:44**

Personne pour me répondre ? :(

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés